

ETUDE DU GISEMENT EN BOIS ENERGIE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU CAMEMBERT (61)

Une analyse fine de la ressource pour une estimation du potentiel d'installation en chaufferies bois



LES POINTS DE REPÈRES

Situation



Porteur du projet

Communauté de Communes du Pays du Camembert

Calendrier

De Avril 2016 à Juillet 2016

Partenaires

Exploitants agricoles
Conseil Départemental de l'Orne

PRÉSENTATION ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Communauté de Communes du Pays du Camembert décide en 2013 de s'engager dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Elle souhaite être accompagnée par la Chambre d'Agriculture pour la prise en compte de l'activité agricole au sein de son document d'urbanisme. Un diagnostic agricole est donc réalisé en 2014 à l'échelle de ce territoire de 19 communes. Dans le prolongement de cette étude est conduit en 2016 une estimation du gisement en bois énergie sur le territoire de la CdC.



CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis les lois Grenelle I et II, l'obligation de prise en compte des Trames Vertes et Bleues au sein des documents d'urbanisme est inscrite au Code de l'Urbanisme. La déclinaison des TVB se traduit en Normandie par une protection de haies bocagères dans le PLU. En parallèle de cette protection réglementaire, il est apparu essentiel d'apporter au monde agricole des réponses à la problématique de l'entretien du bocage. La valorisation des haies en bois énergie est une solution concrète pour redonner une valeur économique à la haie. L'estimation du gisement en bois bocager à l'échelle d'une intercommunalité est une première approche qui permet d'estimer cette ressource pour ensuite envisager l'installation de chaufferies collectives bois.

DÉMARCHE

L'estimation du gisement est réalisée par échantillonnage (20% de la SAU), par le biais de placettes de 100 ha chacune. Ces placettes sont positionnées de façon aléatoire mais homogène sur le territoire. L'ensemble des haies présentes sur chacune des placettes est inventorié sur le terrain afin de définir : le type, le potentiel, l'état. L'ensemble des informations collectées est mis en relation avec les références de productions de la Chambre d'Agriculture. L'accroissement annuel en bois est alors évalué pour chaque placette puis extrapolé à l'ensemble du territoire étudié.

Phase 1

- Présentation de la démarche aux élus de la Communauté de Communes

Phase 2

- Positionnement des placettes sur photo aérienne
- Inventaire de terrain sur les placettes
- Analyse des résultats de l'inventaire

Phase 3

- Estimation de l'accroissement en bois du territoire
- Calcul du potentiel d'installations en chaufferies bois
- Réunions de restitution auprès des élus et des exploitants



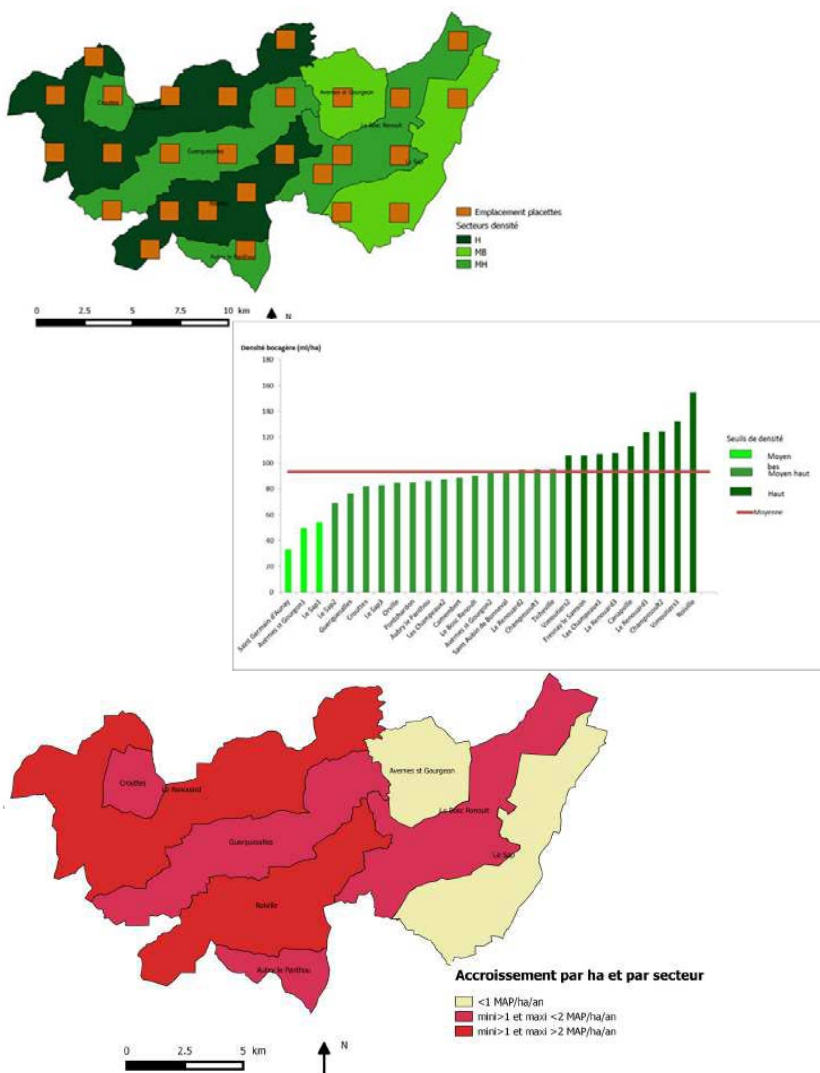
FACTEURS DE RÉUSSITE

- **Une méthode participative et concertée.** La démarche est présentée au préalable aux élus locaux. Enfin des réunions de restitution sont réalisées auprès des élus et des agriculteurs.
- **Une étude fiable et concrète.** L'accroissement en bois est estimé grâce aux références de productions mises en place par la Chambre d'Agriculture puis converti en nombre de chaufferies bois potentiellement installables.
- **Un inventaire de terrain.** L'ensemble des haies présentes sur les placettes sont inventoriées sur le terrain à partir d'une grille préétablie.

35 jours de terrain
 20 % de la SAU inventorié (2695 ha)
 262 km de haies recensés

RÉSULTATS

Les résultats de l'étude du gisement sont remis à la CdC sous la forme d'un document écrit, étayé de cartes et graphiques. Les cartes illustrent les différents secteurs de densités bocagères, puis les volumes et accroissements en bois moyens par secteur. La méthodologie employée est détaillée au sein du document écrit. Les potentialités d'installations en chaufferies bois qui en découlent sur le territoire d'étude sont présentées en conclusion.



PERSPECTIVES

L'étude de gisement réalisée par la Chambre d'Agriculture doit permettre d'amorcer ou de poursuivre une dynamique bois énergie. En objectivant la ressource en bois, elle conduit à rassurer les élus sur sa disponibilité. L'installation de chaufferies bois offre aux exploitants un débouché et apporte une solution économique aux coûts d'entretien des haies auxquels ils sont confrontés. Le volet réglementaire du PLUI ne peut être le seul garant du maintien des haies bocagères. Leur valorisation économique dans le cadre de la filière bois énergie est un levier non négligeable.